

Archives pénitentiaires

Les archives de la prison Sainte-Anne d'Avignon



« LES ARCHIVES SORTENT DE PRISON ! »



L'intervention menée en septembre et octobre 2005 par les archives départementales de Vaucluse à l'ancienne prison Sainte-Anne a permis de sauver un ensemble impressionnant d'archives pénitentiaires remontant aux premières années du XX^e siècle.

Alors qu'elles se trouvaient entreposées depuis une trentaine d'années dans les combles du deuxième étage du quartier des femmes, les archives de la maison d'arrêt n'étaient plus accessibles car l'escalier qui y conduisait menaçait de s'effondrer; avec la fermeture en 2003 de l'ancienne prison, elles seraient restées en déshérence sans le souci commun manifesté par l'administration pénitentiaire et les archives départementales de préserver cet important patrimoine écrit, témoin d'un siècle de détention.

En l'espace d'un mois, une équipe d'archivistes a pu accéder sur les lieux, procéder à une reconnaissance des masses d'archives, trier et éliminer pour sélectionner, répertorier et conditionner près de 50 mètres linéaires de documents, soit 886 articles, boîtes et registres. Au terme d'un travail réalisé dans des conditions physiques difficiles, trois fonds d'archives – prisons d'Avignon et de Carpentras, camp pénitentiaire de Sorgues - ont surgi des masses informes de documents éparpillés au sol, de cartons empilés et de registres bien rangés sur des rayonnages mais recouverts de poussière.

Le fonds de la maison d'arrêt d'Avignon est le plus conséquent : registres d'écrou (1922-1955), contrôle nominatif (1929-1986), dossiers individuels des détenus depuis 1945 sur lesquels un large échantillon a pu être conservé, dossiers de l'administration de la période de la guerre jusque dans les années 1990, archives de l'économat, du travail pénal, des services médical et socio-éducatif.

Bien conservé également, le fonds des archives de la maison d'arrêt de Carpentras, transféré à Avignon lors de la fermeture de cet établissement en 1957 ; il couvre avec les mêmes catégories documentaires la période 1920-1957.

Enfin, plusieurs registres, liasses et dossiers concernent le camp pénitentiaire de Sorgues, qui hébergea les détenus politiques arrêtés après la Libération, de 1946 à 1948.

Classées, conditionnées, répertoriées sur les lieux mêmes, ces archives ont ensuite été versées par l'administration pénitentiaire aux archives départementales où elles ont rejoint des documents plus anciens déjà déposés par les quatre prisons du département. Ainsi reconstitué et sauvegardé, cet ensemble exceptionnel d'archives, cohérent et diversifié, fait l'objet d'un inventaire en cours ; à l'issue des délais réglementaires, ces fonds seront communiqués aux chercheurs qui écriront l'histoire des hommes et de ces lieux de détention.



*Gros dépoussiérage
Dépoussiérage de « précision »*

DE NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Un décret de 1811 met l'entretien et la construction des prisons à la charge des départements. Avec une prison dans chaque arrondissement, la France a compté jusqu'à 380 établissements.

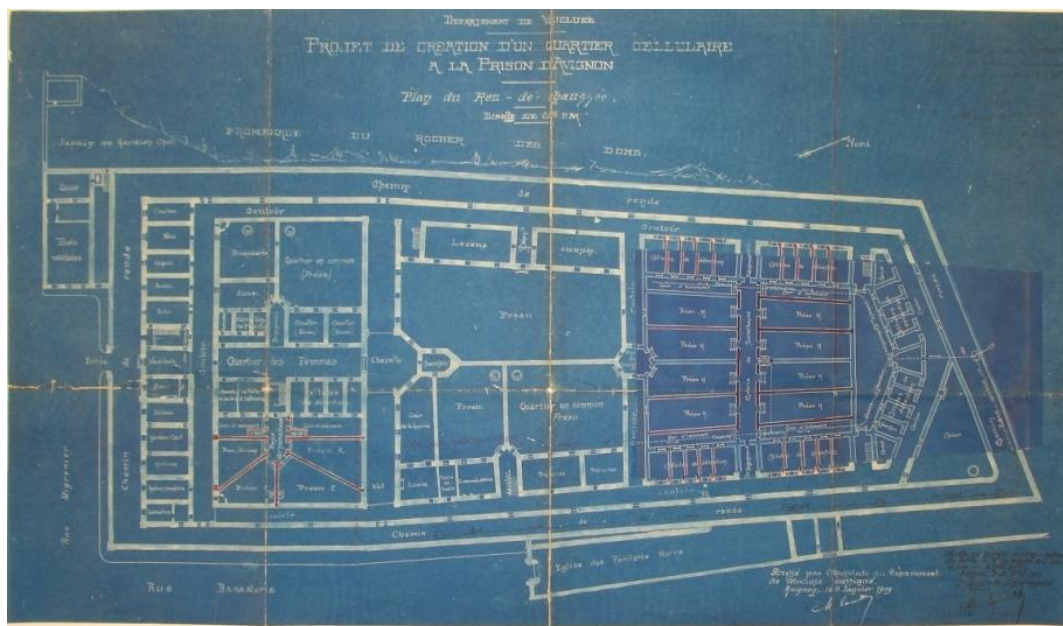
Sous la Monarchie de Juillet, l'isolement cellulaire est prôné pour éviter la récidive. Les nouvelles prisons construites sont conçues pour pouvoir mettre en œuvre ce modèle d'enfermement ; au milieu du siècle, on dénombre 45 établissements cellulaires comprenant 15 000 cellules et 15 autres en construction.

Le Second Empire abandonne ce système d'enfermement ; la République le rétablit par la loi du 5 juin 1875.

Au XX^e siècle, l'emprisonnement cellulaire est loin d'être généralisé en raison de son coût et des difficultés d'adaptation des bâtiments. La réforme de 1926 ferme bon nombre de prisons d'arrondissement, dont celles d'Apt et d'Orange.

Après la seconde guerre mondiale, des réformes aboutissent à l'instauration d'un régime progressif, de l'isolement cellulaire à la semi-liberté. L'ordonnance du 30 décembre 1944 transmet à l'État la propriété des prisons. De 1962 à 1973, 11 nouveaux établissements pénitentiaires sont construits parmi lesquels Fleury-Mérogis, la plus grande prison d'Europe qui accueille 4000 détenus dès 1967. En 1986, pour accroître les possibilités d'accueil est mis en œuvre « le programme 13000 » faisant appel au secteur privé pour construire 25 nouveaux établissements pénitentiaires. En 1997, l'État relance un plan pour la construction de 6 nouveaux établissements, parmi lesquels figure le centre pénitentiaire du Pontet, construit de 2000 à 2002.

Ce nouvel établissement est composé d'un quartier des mineurs (20 places) et d'une maison d'arrêt (360 places) ; celle-ci accueille les détenus hommes en instance de jugement et les condamnés à des peines inférieures à un an. Le centre du Pontet est également un centre régional de détention ayant pour vocation de recevoir les personnes condamnées définitivement à des peines de moins de sept ans, et le reliquat des grandes peines (210 places).



Plan du rez-de-chaussée de la maison d'arrêt d'Avignon lors du projet de création d'un quartier cellulaire - 1909



*Panneau réalisé au pochoir
par un surveillant de la prison de Carpentras, vers 1930.*

L'UNIVERS CARCÉRAL

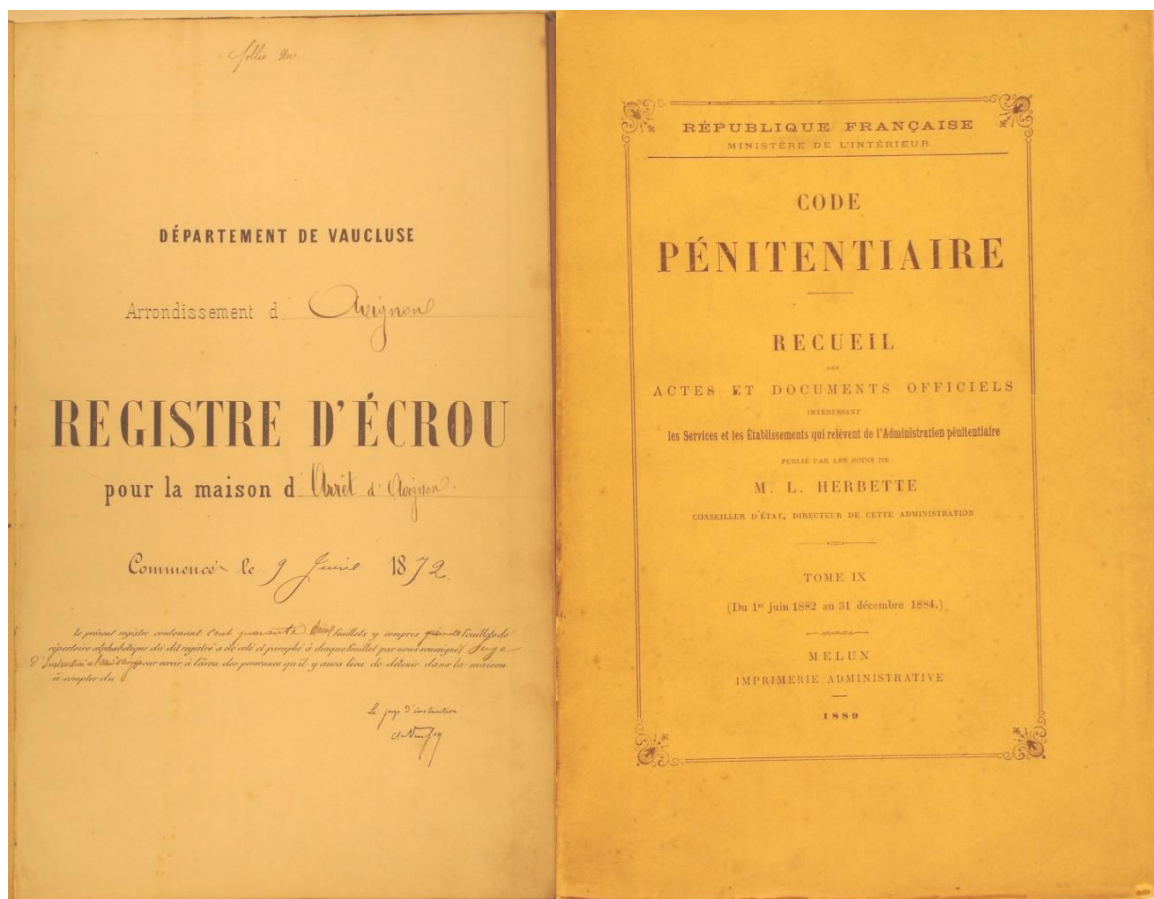
La vie des détenus se déroule entre cellules et espaces communs, passage au parloir des avocats et visite des familles ; la seule personne autorisée à pénétrer dans la cellule est l'aumônier de la prison.

Dans les cellules, les prisonniers sont enfermés de 19 heures à 7 heures du matin ; le code pénal interdit d'enfermer plus de 12 heures d'affilée ; la taille des cellules de la prison Sainte-Anne varie de 9 à 25 m², elles accueillent de 2 à 6 détenus.

Les espaces communs sont les cours de promenade ou de sport, les ateliers, les cuisines, la chapelle et les salles polyvalentes.

Les activités socioculturelles organisées dans les établissements pénitentiaires permettent aux détenus de développer leurs connaissances, leurs moyens d'expression et leurs capacités physiques ; elles concourent à apaiser les éventuelles tensions dues à l'enfermement.

Les détenus qui en font la demande et qui sont sélectionnés peuvent aussi travailler, soit pour les besoins de la maison d'arrêt, soit pour des concessionnaires privés.



Registre d'écrou de la maison d'arrêt, 1872.
Code pénitentiaire, 1889.

CIRCONSCRIPTION PENITENTIAIRE de NÎMES.

T A R I F des SALAIRES. - (Maisons d'Arrêt).-

Emplois.	Salaire journalier	Observations.
- HOMMES.-		
Badigeonneur	3, 20	Les détenus employés au service général sont rétribués d'après les taux des salaires indiqués ci-contre suivant le nombre de journées qu'ils auront été occupés. C'est ainsi qu'un détenu affecté à un emploi dans lequel il ne sera occupé que la moitié du temps recevra 15 journées de salaire par mois. Il se peut qu'un même détenu cumule 2 et même 3 emplois, il est alors rétribué proportionnellement au temps qu'il a été occupé dans chacun de ces emplois. Exemple: Un cuisinier travaillant le 1/4 de la journée recevra à la fin du mois 7 journées de salaire; s'il a été en même temps, employé comme balayeur environ 1 heure par jour, il recevra en plus 3 journées de salaire de balayeur, - de même pour le 3e emploi le cas échéant. Ces employés exceptionnellement tels que perruquier, sacristain etc, seront rétribués de la même façon après évaluation du nombre de journées consacrées à leur occupation accidentelle.
Balayeur	3, "	
Buandier	4, "	
Comptable	5, "	
Comptable (aide)	3, 50	
Cuisinier	4, 50	
Cuisinier (aide)	3, 50	
Infirmier	3, "	
Lampiste	3, "	
Perruquier	3, "	
Sacristain	3, "	
Corvées diverses	2, 50	
- FEMMES. -		
Blayeuse	3, "	
Buandière	4, "	
Lingère	3, "	
Ravaudeuse	2, 50	
Corvées diverses	2, 50	

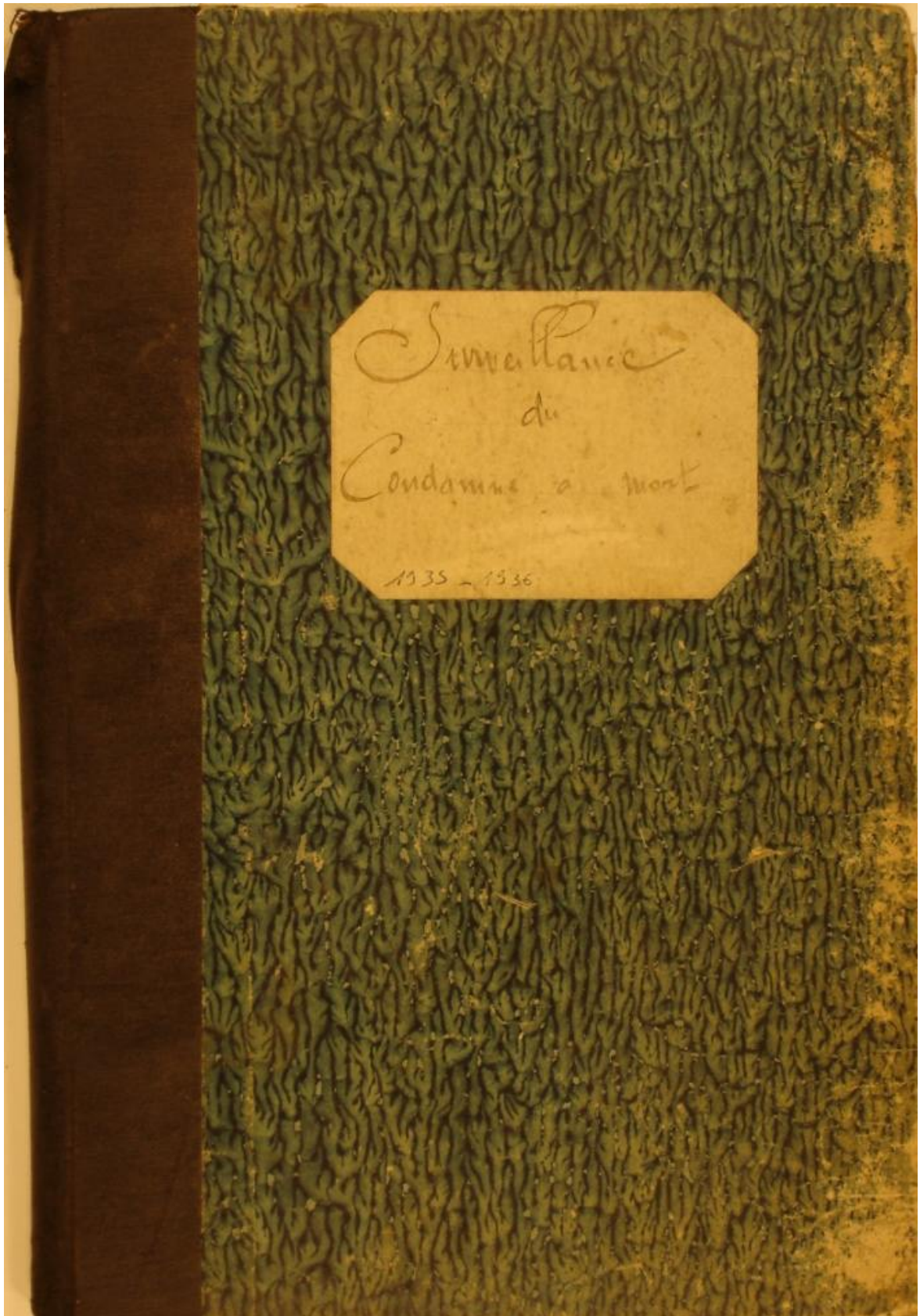
Le présent tarif entrera en vigueur à compter du 1er Novembre 1927.		

NÎMES, le 31 Octobre 1927.

Le DIRECTEUR,

n° 1457





Surveillance du condamné à mort, 1935-1936



*Costume pénal dit « droguet ». Vers 1970.
Manteau, pantalon sur mannequin.*

L'emploi du terme « droguet » s'étend au costume pénal lui-même ; il comprend un manteau ou une veste, et un pantalon de laine couleur anthracite. Au XX^e siècle, les tenues pénales, marquées Régie industrielle d'établissements pénitentiaires (R.I.E.P.), étaient fabriquées dans les ateliers des prisons. Le port du costume pénal a été obligatoire jusqu'en 1983.

Sources : archives.vaucluse.fr/TITRES/08_expositions_en_ligne/Sainte-Anne.htm